

Prévention

## **Grippe : se faire vacciner, c'est encore plus facile cette année !**

### **Domaine(s) :**

- Santé

**La campagne 2018-2019 de vaccination contre la grippe saisonnière a débuté le 6 octobre, et se poursuivra jusqu'au 31 janvier 2019 en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe et Guyane.**

Chaque hiver, plus de 3 millions de personnes sont touchées par le virus de la grippe.

Parce que cette maladie peut avoir des conséquences graves pour les personnes fragiles, le vaccin contre la grippe est recommandé pour les personnes de 65 ans et plus, celles de moins de 65 ans atteintes de certaines maladies chroniques (diabète, insuffisance cardiaque ou respiratoire, par exemple), les femmes enceintes et les personnes souffrant d'obésité (indice de masse corporelle supérieur ou égal à 40). Il l'est aussi pour l'entourage familial des nourrissons de moins de 6 mois à risque de grippe grave qui ne peuvent pas être vaccinés.

Pour toutes ces personnes, le vaccin est **gratuit**.

Plusieurs situations se présentent pour les **assurés qui ont reçu un bon de prise en charge de l'Assurance Maladie** leur permettant de bénéficier gratuitement du vaccin.

Toutes les informations sur [le site de l'Assurance maladie](#). [1]

**Mis à jour le 09/10/18**

**URL source:** <http://www.enim.eu/actualites/grippe-se-faire-vacciner-cest-encore-plus-facile-cette-annee>